



# La langouste fait briller Katell Hamon

La jeune chercheuse fait partie des six lauréats 2015 de la Région. Pêcheurs ou crustacés ? Elle a analysé les conséquences économiques d'une mesure de gestion de la ressource.

La langouste de Tasmanie n'a plus beaucoup de secrets pour elle. Ni les très complexes « quotas individuels transférables » des pêcheurs australiens. Katell Hamon, 32 ans, fait partie des six lauréats du prix Jeune Chercheur 2015 de la Région. Elle a reçu la prime de 6 000 EUR, vendredi, à la faculté Segalen, à Brest. « **J'en ressens une grande fierté** », commente-t-elle. Elle travaille désormais en CDI dans un laboratoire des Pays-Bas. Pays qu'elle a rejoint « **par amour** », sourit-elle, son conjoint étant néerlandais. Elle y poursuit son travail sur les ressources en poissons des océans. Et participe à un groupe de travail de l'Union européenne sur la question. « **Mon modèle sert aux décideurs. On est consulté !** »

Originnaire de Saint-Brieuc, Katell Hamon a d'abord obtenu un diplôme d'ingénieur à l'école d'ingénieurs Agrocampus de Rennes. Cette passionnée de biologie et de mathématiques s'est spécialisée en recherche. Après un an dans un laboratoire du Danemark, elle a effectué sa thèse à Brest, dans un laboratoire associant l'Université de Bretagne occidentale (UBO) et le centre de recherche Ifremer.

Des crustacés en or

« **Mes études m'ont donné le virus des voyages.** » Sa thèse l'a menée en Tasmanie, à la pointe de l'Australie. Durant trois ans, elle y a testé un modèle économique qui explore les interactions entre la langouste et les pêcheurs.

Le contexte ? Trop de pêcheurs et une ressource de langoustes en diminution. Depuis dix ans, pour améliorer la situation, un système de « quotas individuels transférables » a été mis en place. Mais avec des effets secondaires comme l'a démontré Katell Hamon. « **Les crustacés sont moins nombreux à être pêchés car il y a moins de pêcheurs. Les langoustes se vendent plus cher. Mais cette plus-value a attiré la convoitise d'investisseurs qui rachètent les quotas et spéculent. Les pêcheurs ne peuvent plus acquérir leurs droits de pêche !** »

Ces quotas sont appliqués dans certains pays d'Europe. En France, pas officiellement. Mais le système qui consiste à appliquer des droits de pêche à un bateau (ce qui renchérit le coût de l'embarcation) s'en rapproche.

Quotas individuels temporaires

Katell Hamon serait favorable à des quotas individuels temporaires et qui restent dans un « pot commun » maritime, hors marché économique. Pour que les pêcheurs restent maîtres de leur travail.

« **La langouste reviendra-t-elle à Douarnenez ?** » lui a demandé, un peu intéressé, Claude Berrou, chercheur brestois et président du jury. « **C'est possible ! Mes encadrants australiens sont venus dans la ville finistérienne pour expliquer leur système de pêche avec casiers. Les pêcheurs douarnenistes travaillent désormais avec Ifremer** », a confié la jeune femme. L'objectif serait un projet équilibré, respectueux de l'animal et du gagne-pain des pêcheurs.

Laurence GUILMO. ■